

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 21 mai 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS – C. NEGRI-AZAIS – S. SENEGA-SANCHEZ - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - J. HURTADO par M. PEREZ - A. CHOUKROUN par J. LAFAGE - S. BERBEZIER par JF. MARY

Absente : S. JEAN

7. Modification du tableau des effectifs

Suite à l'évolution de carrière des agents communaux, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme indiqué :

Création des postes suivants :

- 3 Parcours Emplois Compétences à temps complet
- 1 Parcours Emplois Compétences à temps non complet à 30h

Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 avril 2019 ;

Il est proposé les suppressions correspondant aux 16 postes budgétaires laissés vacants suite à départ (évolution de carrière, fin de contrat...) et sur lesquels il n'est pas envisagé de projet de recrutement.

Filière administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif territorial, à temps complet

Filière technique :

- 1 poste d'agent de maîtrise, à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique territorial, à temps complet

Filière police municipale :

- 1 poste de chef de police, à temps complet
- 1 poste de gardien-brigadier, à temps complet

Filière animation :

- 2 postes d'adjoint territorial d'animation, à temps complet
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation, à temps non complet (28 heures)

Hors filière-emplois de droit privé :
- 4 postes d'emplois avenir

Envoyé en préfecture le 24/05/2019
Reçu en préfecture le 24/05/2019
Affiché le 27/05/2019
ID : 034-213401508-20190521-DEL19_05_21_07-DE

Suite à la réforme du PPCR, à compter du 1^{er} février 2019, le nouveau cadre d'emplois des Éducateurs territoriaux de jeunes enfants relève de la catégorie A.

Il comprend 3 grades :

Éducateur territorial de jeunes enfants de seconde classe

Éducateur territorial de jeunes enfants de première classe

Éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Il convient de dénommer le grade en conséquence au tableau des effectifs.

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Éducateur territorial principal de jeunes enfants	Éducateur territorial de jeunes enfants de première classe

Il appartient au conseil municipal :

De valider la modification du tableau des effectifs.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Valide la modification du tableau des effectifs comme mentionnée ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves Michel', written over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLE' at the top and '134340 7' at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff and a star.